

## **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 204.000.000 DINARS**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS**  
**REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES SOUS L'IDENTIFIANT UNIQUE 0000110F**

### **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2025**

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 25 avril 2025 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA –Tunis.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2024 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2024, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;
9. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
10. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
11. Pouvoirs en vue des formalités ;
12. Information sur la réalisation de projets nationaux ;
13. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 22 avril 2025, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Direction Communication & Veille Financières).

## ***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION***

## Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunis, le 25 avril 2025

### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2024 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est .....

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 qui s'élève à 357.754.119,345 dinars, comme suit :

(En dinars)

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>357 754 119,345</b>
Report à nouveau	435 056 264,418
<b>Total à répartir</b>	<b>792 810 383,763</b>
Réserves légales	2 550 000,000
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le Résultat Net de l'exercice	15 000 000,000
<b>Résultat distribuable</b>	<b>775 260 383,763</b>
Dividendes	244 800 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>530 460 383,763</b>

En conséquence, le dividende par action est fixé à 6,000 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 12 mai 2025 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 14 mai 2025.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2012, 2016, 2017 et 2018, devenues disponibles pour un montant de 13.321.495,030 dinars.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA en tant que Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet CMC et du cabinet "Les Commissaires aux Comptes Associés - MTBF" membre de PwC Network en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle également le mandat desdits cabinets en qualité de commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la Banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est .....